

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2023_001** Séance du vendredi 10 mars 2023

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 24/02/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Annette DELAGE,

Votants: 6

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Représentation: HAMMOND Eileen par LABICHE Romain

Excusés: Katarzyna GREER

Absents:

Vote du Compte Administratif 2022 complet - MAINZAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DELAGE Annette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 392.58				40 392.58
Opérations de l'exercice	70 848.35	79 916.82	17 904.39	1 345.47	88 752.74	81 262.29
TOTAUX	70 848.35	120 309.40	17 904.39	1 345.47	88 752.74	121 654.87
Résultat de clôture		49 461.05	16 558.92			32 902.13
				Restes à réaliser	20 670.02	
			Besoin/excédent de financement Total			12 232.11
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			38 624.47

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 11/03/2023
 016-211602032-20230310-DE_2023_001-DE

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

37 228.94	au compte 1068 (recette d'investissement)
11 661.45	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal voter le compte administratif 2022.

Vote exprimé à bulletin secret : 6 Vote "Pour": 6 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DELAGE Annette

